



# FAITS & DOCUMENTS

LETTRE D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES FONDÉE PAR EMMANUEL RATIER

## SOMMAIRE

N° 523 9 €

- DOSSIER: (p.1-12)  
JEUNESSE, ÉDUCATION  
ET SEXUALITÉ EN MACRONIE (4)
- GUGOU ÉLISABETH (FIN) (p.1-2)
- LANG JACK (p.2-12)
  - DE LA PÉTITION DE 1977  
À L'AFFAIRE DUHAMEL (p.3-4)
  - SOPHIE DES DÉSERTS À LA  
RESCOUSSE DE JACK LANG (p.4-5)
  - « UNE VRAIE AFFAIRE  
DE PÉDOPHILIE » (p.5-7)
  - LE CORAL : UNE  
MANIPULATION POLICIÈRE? (p.7-8)
  - RETOUR AU CORAL (p.8-9)
  - UN MINISTRE  
À MARRAKECH (p.9-11)
  - JACK LANG ET PIERRE BERGÉ :  
DE FRANÇOIS MITTERRAND À  
EMMANUEL MACRON (p.11-12)

## INDEX

Abdul-Malak R. .... p.2	Kameneff L. .... p.8
Allen W. .... p.5	Kouchner B. .... p.3
Ayrault J.-M. .... p.2	Krief J.-C. .... p.7
Badinter R. .... p.6	Lang J. .... p.2
Banier P.-M. .... p.11	Macron E. .... p.2
Barril P. .... p.9	Matzneff G. .... p.12
Bergé P. .... p.11	Merlet L. .... p.5
Bertrand Y. .... p.6	Minc A. .... p.11
Boulin B. .... p.7	Montgolfier É. de p.6
Bourlanges J.-L. .... p.2	Mugler T. .... p.4
Burguburu D. .... p.9	Murciano J.-P. .... p.6
Charrière-Boumanet C. p.4	Nicolas J. .... p.5
Châtelet F. .... p.7	Petit J. M. .... p.1
Deneuve C. .... p.11	Pinto A. .... p.11
Déserts S. des .... p.4	Prouteau C. .... p.9
Dolto C. .... p.4	Régine .... p.11
Dousté-Blazy P. .... p.10	Renard J.-P. .... p.7
Dubamel A. .... p.5	Rosenczweig J.-P. .... p.9
Duhamel O. .... p.6	Sarközy N. .... p.6
Ferry L. .... p.9	Schapiro P. .... p.5
Girard C. .... p.12	Sigala C. .... p.7
Goasguen C. .... p.9	Stanek B. .... p.8
Guigou É. .... p.1	Strauss-Kahn D. .... p.1
Hallier J.-H. .... p.9	Sutherland P. .... p.1
Hassani B. .... p.2	Vaillant D. .... p.5
Hennion C. .... p.7	Védrine H. .... p.1
July S. .... p.2	Verdin E. .... p.5

## JEUNESSE, ÉDUCATION DOSSIER ET SEXUALITÉ EN MACRONIE (4)

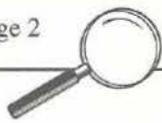
La suite de notre dossier explosif *Jeunesse, éducation et sexualité en Macronie* revient sur le maintien «quoi qu'il en coûte» de Jack Lang à la tête de l'Institut du Monde Arabe. Pourtant, outre son âge et un contexte international qui voit massivement le monde arabo-musulman se détourner de l'Occident tel que l'incarne Jack Lang, les occasions n'ont pas manqué depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à la présidence de la République d'envoyer à la retraite celui dont le nom ressurgit, tel un leitmotiv, quand la pédocriminalité refait surface dans l'espace médiatique. Plongée dans la coulisse sale du pouvoir, un monde régi par la loi du silence, le chantage et la manipulation, mêlant politique, diplomatie, haute couture, barbouzes et magistrats corrompus...

**GUIGOU Élisabeth (fin).** Le traitement par la justice républicaine de l'affaire de Zandvoort, qui aura marqué le passage d'Élisabeth Guigou place Vendôme, finira par attirer l'attention de l'ONU qui enverra en France un rapporteur spécial, **Juan Miguel Petit**. Dans ses conclusions rendues en avril 2004, ce dernier s'étonnera de « la manière surprenante dont le Tribunal de grande instance de Paris a traité l'affaire des fichiers de Zandvoort. [...] Depuis plus d'un an, Juan Miguel Petit demande que ces documents soient transmis à Interpol. La France n'a toujours pas accédé à cette demande » (*Le Parisien*, 7 avril 2004).

Alerté sur le fait que 80 % des plaintes pour abus sexuel sur mineurs de moins de 15 ans sont classées sans suite en France, le rapporteur spécial de l'ONU avait exprimé sa préoccupation au 20 heures de TF1, le 28 novembre 2002: « J'ai appris qu'il y avait en France du trafic et de la prostitution touchant les enfants et que cela constituait un problème inquiétant. Il y a eu aussi des plaintes et des dénonciations précises de mères qui se disent poursuivies par des groupes pouvant être assimilés à des mafias ou à des loges organisant la pornographie infantile. » Ses conclusions mettront clairement en cause l'attitude des magistrats: « Le rapporteur spécial tient à recommander à nouveau qu'un organe indépendant mène

de toute urgence une enquête sur les carences de la justice à l'égard des enfants victimes de sévices sexuels »...

Étonnante obstination de la Macronie à recaser contre vents et marées **Élisabeth Guigou**, incarnation de l'« ancien monde » qui fut également, aux côtés de **Jack Lang**, une des rares à défendre publiquement **Dominique Strauss-Kahn** dans le documentaire *Chambre 2806: L'affaire DSK* (CAPA Presse, 2020). Issue de la direction du Trésor, propulsée sur le devant de la scène par **François Mitterrand** auprès duquel elle avait été introduite par **Hubert Védrine**, son très proche condisciple à l'ENA, cette jolie blonde «BCBG» fut, dans ses fonctions successives, une cheville ouvrière de l'abandon de la souveraineté nationale (Schengen, Maastricht, etc.) et de la vassalisation de l'Europe aux États-Unis. Rien dans son parcours ne la désignait en quoi que ce soit pour occuper le poste de ministre de la Justice. Membre du club **Le Siècle** et de la **Commission Trilatérale**, cette mondialiste convaincue contribua, en 2011, aux côtés de **Peter Sutherland**, alors PDG de **Goldman Sachs International** et représentant spécial de l'ONU pour les migrations internationales, à la rédaction d'un rapport plaidant en faveur d'une communauté euro-méditerranéenne (EuroMed) dans un premier temps, puis euro-africaine (un « bloc euro-africain [de]



## DOSSIER

3 milliards d'êtres humains » en 2050), nécessitant la libre circulation des biens, des capitaux et des personnes... L'année suivante, celle qui fut très proche du Premier ministre **Jean-Marc Ayrault** devenait présidente de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale (2012-2017), un poste éminemment stratégique aujourd'hui occupé par **Jean-Louis Bourlanges**, membre de la Commission Trilatérale et inconditionnel d'**Emmanuel Macron**, comme **Élisabeth Guigou**. En 1996, les deux avaient contribué à la fondation de l'Institut Jacques-Delors (ex-Notre Europe). Si l'information n'a jamais été confirmée, d'aucuns auront reconnu Élisabeth Guigou, parfaite incarnation de la « gauche caviar » issue de la grande bourgeoisie coloniale, dans la perfide saillie d'**Éric Zemmour** sur l'ancien patron de *Libération*, **Serge July** : « Des rumeurs les plus folles couraient les dîners parisiens, une maîtresse ministre, une soirée arrosée, un accident de voiture, une victime maghrébine » (*La France n'a pas dit son dernier mot*, **Rubempré & Vautrin**, 2021).

Cette entrée complète les notices biographiques d'Élisabeth Guigou parues dans les deux tomes de *L'Encyclopédie politique française* d'**Emmanuel Ratier** publiés chez **Facta** en 1992 et en 2005.

\*\*\*

**LANG Jack.** Depuis qu'**Emmanuel Macron** a été installé à l'Élysée, Jack Lang est indétrônable à l'Institut du Monde Arabe (IMA). Par deux fois, en 2020 et en 2023, Emmanuel Macron l'a reconduit à l'IMA à la tête duquel il avait été bombardé en 2013 par **François Hollande**, un an après sa défaite aux élections législatives dans les Vosges. Un point de chute en or mêlant voyages, mondanités, diplomatie et influence. Sans compter une vue imprenable sur Notre-Dame de Paris d'où il a assisté aux premières loges à l'incendie de 2019 avec son hôte du jour, **Jean-Luc Mélenchon**... L'IMA c'est aussi un budget de fonctionnement considérable – 12 millions par an alloués par le ministère des Affaires étrangères – et, accessoirement, une grosse rémunération – plus de 9 000 euros mensuels.

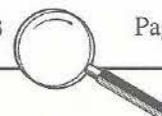
À travers les expositions que Jack Lang organise à l'IMA, celui qui « hante toujours les couloirs de la Macronie » (*Le Parisien*, 20 février 2023) joue un savant numéro d'équilibriste qui consiste à ménager les susceptibilités, tantôt avec *Juifs d'Orient*, tantôt avec *Habibi, les révolutions de l'amour* consacrée à l'homosexualité dans le monde musulman. S'il n'hésite pas le grand écart entre le sulfureux **Thomas Kaplan**, personnalité incontournable de l'establishment mondialiste (cf. *Faits & Documents* n°494 et 495) et **Houria Bouteldja**, figure de proue des « indigénistes », toujours salariée de l'IMA, ce sont surtout ses relais dans la grande presse qui assurent sa promotion à chaque fois qu'intervient la fin de son mandat et que se pose la question de sa reconduction. Avec quelques morceaux de bravoures à la clef : « Je me sens aussi jeune aujourd'hui qu'hier » assure d'ailleurs Jack Lang, avant de lancer, superbe : "Je suis le Joe Biden de la culture arabe [sic]". Il est mince dans une de ces vestes à col Mao que le couturier japonais **Issey Miyake** lui avait offertes. Ses cheveux sont teints, son visage chirurgicalement lisse, il lit sans lunettes et, s'il entend moins bien, sa mémoire est rapide et intacte. Le matin même, il a suivi son heure de gymnastique quotidienne avec son coach, avant de

venir à pied de son domicile de la place des Vosges jusqu'aux berges de la Seine, où siège l'IMA. Deux kilomètres de marche au cœur de Paris pendant lesquels celui qui fut le plus populaire ministre de la Culture se régénère du regard et des sourires de chaque passant qui le reconnaît. [...] Le tour de force de Jack Lang reste d'avoir réussi à trouver des subsides auprès des pays arabes, de tresser des dithyrambes à **Mohammed Ben Salmane**, l'autoritaire prince héritier d'Arabie saoudite, dont il espère un don de 15 millions d'euros pour les travaux du musée, ou de séjourner régulièrement au Maroc aux frais de la monarchie, tout en programmant des expositions que jamais ces derniers n'accepteraient chez eux. C'est le cas d'*"Habibi, les révolutions de l'amour"*, qui fait la part belle à des "œuvres récentes autour des identités LGBTQIA +", ainsi que l'annonce clairement le site de l'IMA » (*Le Monde*, 1<sup>er</sup> mars 2023). « Quand Emmanuel Macron arrive à l'Élysée, il vient d'être reconduit à la tête de l'IMA, mais le nouveau pouvoir le soupçonne de lorgner sur le poste de directeur général de l'UNESCO promis à l'ancienne ministre de la Culture **Audrey Azoulay**. Très vite, l'expérimenté Jack Lang comprend où est son intérêt, il se met au service d'Emmanuel Macron [...]. Sa proximité avec **Rima Abdul-Malak**, hier conseillère à l'Élysée, désormais ministre de la Culture, le conforte. Grâce à elle, il obtient sur le budget de la Rue de Valois 6 millions d'euros pour le nouveau musée de l'IMA. [...] En contrepartie [sic], il lui offre les conseils qu'elle ne lui demande pas forcément [...]. Il a su faire oublier les polémiques des premières années, la rémunération de 9 000 euros pour une fonction jusque-là bénévole, la note de 41 000 euros de repas qu'il a fallu rembourser à **Noura**, le traiteur alors en charge du restaurant de l'Institut. Il excelle à mettre en valeur sa proximité avec le

**Jack Lang** @jack\_lang · 7h  
Très heureux d'avoir accueilli @iambilalhassani à l'Institut du Monde arabe.



*Incarnation de la France dans le monde-arabo musulman, Jack Lang pose ici à l'IMA avec le travesti maghrébin Bilal Hassani (Twitter, 19 septembre 2021). "Icône LGBT", ce dernier ne manque jamais une occasion d'exprimer son admiration pour le couple présidentiel, allant jusqu'à déclarer : «Brigitte Macron, c'est ma queen, je l'aime trop. C'est une légende» (Libération, 21 janvier 2019). Et si, au fond, Emmanuel Macron, dont le for intérieur reste pour beaucoup un mystère, était tout simplement le premier président «jacklanguiste»?*



## DOSSIER

pouvoir. N'a-t-il pas accueilli à plusieurs reprises **Emmanuel Macron** à l'**IMA**, comme ministre, puis comme président ? N'est-ce pas lui qui lui a présenté la cantatrice égyptienne **Farrah El-Dibany** lors d'un dîner au neuvième étage – dîner auquel assistait **Hillary Clinton**, mentionne-t-il en passant (on ne se refait pas) ? Celle-là même qui chantera en avril 2022 *La Marseillaise* a cappella au Trocadéro le soir de la réélection d'Emmanuel Macron. Et lancera l'hymne national quelques minutes avant la finale de la Coupe du monde à Doha, le 18 décembre 2022. Subtile manière de rappeler l'étendue de son carnet d'adresses » (*L'Express*, 12 janvier 2023). « C'est Emmanuel Macron qu'il [Jack Lang] inonde aujourd'hui de notes [...]. Le potentiel de Macron l'a saisi, dès sa nomination à Bercy. Il l'a convié à des rencontres économiques et lui a vendu son éternel projet de "France arc-en-ciel", pour promouvoir les entrepreneurs de la diversité. L'entente fut bonne, même libéralisme économique, sociétal, avec une vision d'une "laïcité apaisée". Mais quand l'ambitieux s'est mis en marche, Lang a dénoncé sa trahison. "En vérité, se souvient un collaborateur, il était fou de jalousie". Jack en rit : "Effectivement, c'était pas chaud, chaud..." Puis il a naturellement félicité le président. Petits mots, gentillesse, arabesques. Macron a embarqué Lang pour un voyage en Égypte et l'a convié à nombre de dîners officiels » (*Paris Match*, 29 avril 2021).

## De la pétition de 1977 à l'affaire Duhamel

Présenter **Jack Lang** comme une sommité, et, dans le pire des cas, comme un personnage pittoresque, a permis de faire passer ses deux reconductions à la tête de l'**IMA** comme une lettre à la poste... Pourtant, outre son âge et un contexte international qui voit massivement le monde arabo-musulman se détourner de l'Occident tel que l'incarne Jack Lang et taper à la porte des BRICS, les occasions n'ont pas manqué depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à la présidence de la République d'envoyer à la retraite celui dont le nom ressortit, tel un leitmotiv, quand la pédocriminalité refait surface dans l'espace médiatique. En janvier 2020 par exemple, soit un an jour pour jour avant qu'éclate l'affaire Duhamel, Jack Lang est cité quand un de ses protagonistes, **Bernard Kouchner** – le père absent d'**Antoine Kouchner** –, dans un entretien au *Point*, justifie sa signature, en 1977, au bas d'une pétition pro-pédophile en rejetant la responsabilité sur... Jack Lang : « Sa pétition ? Mais la pétition de [Gabriel] Matzneff, je ne l'ai même pas lue ! **Daniel Cohn-Bendit** et moi l'avons signée parce que Jack Lang nous l'avait demandé. C'était il y a quarante ans. C'est une énorme erreur. Il y avait derrière une odeur de pédophilie, c'est clair. C'était une connerie absolue. Plus qu'une connerie, une sorte de recherche de l'oppression. [...] Autre temps, autres mœurs. La période était bêtement laxiste, permissive. Les idéologies nous submergeaient ».

Paru le 26 janvier 1977 dans *Le Monde* et dans *Libération*, ce texte visait à peser sur le procès de trois hommes jugés pour « attentat à la pudeur sans violence sur mineurs de [moins de] 15 ans » et placés en détention provisoire depuis trois ans. Les victimes, âgés de 12 ou 13 ans, avaient été photographiées et filmées par les accusés lors de différents jeux sexuels. Publiée la veille du procès, la pétition défendait le droit des adultes d'avoir des relations sexuelles avec les enfants. Elle se concluait ainsi « Trois ans de prison [préventive] pour

des caresses et des baisers, cela suffit. Nous ne comprendrions pas que le 29 janvier, **Dejager, Gallien et Burckhardt** ne retrouvent pas leur liberté ». Outre **Jack Lang**, **Bernard Kouchner** et **Gabriel Matzneff**, l'auteur du texte, la liste des signataires de la pétition dresse un panorama de l'intelligentsia de l'époque :

**Louis Aragon, Francis Ponge, Roland Barthes, Simone de Beauvoir, Judith Belladonna, Michel Bon, Bertrand Boulin, Jean-Louis Bory, François Châtelet, Patrice Chéreau, Jean-Pierre Colin, Copi, Michel Cressole, Fanny et Gilles Deleuze, Bernard Dort, Françoise d'Eaubonne, Maurice Eme, Jean-Pierre Faye, Pierrette Garrou, Philippe Gavi, Pierre-Edmond Gay, Claire Gellman, Robert Gellman, André Glucksmann, Félix Guattari, Daniel Guérin, Pierre Guyotat, Pierre Hahn, Jean-Luc Henning, Christian Hennion, Jacques Henric, Guy Hocquenghem, Françoise Laborie, Madeleine Laïk, Georges Lapassade, Raymond Lepoutre, Michel Leyris, Jean-François Lyotard, Dionys Mascolo, Catherine Millet, Vincent Monteil, Bernard Muldworf, Nègrepont, Marc Pierret, Anne Querrien, Grisélidis Réal, François Regnault, Claude et Olivier Revault d'Allonnes, Christiane Rochefort, Gilles Sandier, Pierre Samuel, Jean-Paul Sartre, René Schérer, Philippe Sollers, Gérard Soulier, Victoria Thérame, Marie Thonon, Catherine Valabrègue, Gérard Vallès, Hélène Védrine, Jean-Marie Vincent, Jean-Michel Wilhelm, Danièle Sallenave et Alain Cuny.**

Au sujet de cette époque où l'intelligentsia considérait la pédophilie comme une juste cause au nom de la libération des mœurs, on consultera la riche étude de **Pierre Verdrager**, *L'Enfant interdit. De la défense de la pédophilie à la lutte contre la pédocriminalité* (**Armand Colin**, 2021) qui décrit très bien la propension qu'ont les pédophiles à se considérer comme une sorte d'« aristocratie » de la sexualité...

## A PROPOS D'UN PROCÈS

Nous avons reçu le communiqué suivant :

« Les 27, 28 et 29 janvier, devant la cour d'assises des Yvelines, vont comparaître, pour attentat à la pudeur sans violence sur des mineurs de quinze ans, **Bernard Dejager, Jean-Claude Gallien et Jean Burckhardt**, qui, arrêtés à l'automne 1973, sont déjà restés plus de trois ans en détention provisoire. Seul **Bernard Dejager** a récemment bénéficié du principe de la liberté des inculpés.

« Une si longue détention préventive pour instruire une simple affaire de « mœurs », où les enfants n'ont pas été victimes de la moindre violence, mais, au contraire, ont précisé aux juges d'instruction qu'ils étaient consentants (quoique la justice leur dénie actuellement tout droit au consentement), une si longue détention préventive nous paraît déjà scandaleuse.

« Aujourd'hui, ils risquent d'être condamnés à une grave peine de réclusion criminelle soit pour avoir eu des relations sexuelles avec ces mineurs, garçons et filles, soit pour avoir favorisé et photographié leurs jeux sexuels.

« Nous considérons qu'il y a une disproportion manifeste, d'une part, entre la qualification de « crime » qui justifie une telle sévérité, et la nature des faits reprochés ; d'autre part, entre le caractère dénoté de la loi et la réalité quotidienne d'une société qui tend à reconnaître chez les enfants et les adolescents l'existence d'une vie sexuelle (si une fille de treize ans a droit à la pilule, c'est pour quel faire ?).

« La loi française se contredit lorsqu'elle reconnaît une capacité de discernement à un mineur de treize ou quatorze ans qu'elle peut juger et condamner, alors qu'elle lui refuse cette capacité quand il s'agit de sa vie affective et sexuelle.

« Trois ans de prison pour des caresses et des baisers, cela suffit. Nous ne comprendrions pas que le 29 janvier **Dejager, Gallien et Burckhardt** ne retrouvent pas la liberté. »

Ont signé ce communiqué **Louis Aragon, Francis Ponge, Roland Barthes, Simone de Beauvoir, Judith Belladonna, docteur Michel Bon, psychosociologue, Bertrand Boulin, Jean-Louis Bory, François Châtelet, Patrice Chéreau, Jean-Pierre Colin, Copi, Michel Cressole, Gilles et Fanny Deleuze, Bernard Dort, Françoise d'Eaubonne, docteur Maurice Eme, psychiatre, Jean-Pierre Faye, docteur Pierrette Garrou, psychiatre, Philippe Gavi, docteur Pierre-Edmond Gay, psychanalyste, docteur Claire Gellman, psychologue, docteur Robert Gellman, gynécologue, André Glucksmann, Félix Guattari, Daniel Guérin, Pierre Guyotat, Pierre Hahn, Jean-Luc Henning, Christian Hennion, Jacques Henric, Guy Hocquenghem, Françoise Laborie, Madeleine Laïk, Georges Lapassade, Raymond Lepoutre, Michel Leyris, Jean-François Lyotard, Dionys Mascolo, Catherine Millet, Vincent Monteil, Bernard Muldworf, Nègrepont, Marc Pierret, Anne Querrien, Grisélidis Réal, François Regnault, Claude et Olivier Revault d'Allonnes, Christiane Rochefort, Gilles Sandier, Pierre Samuel, Jean-Paul Sartre, René Schérer, Philippe Sollers, Gérard Soulier, Victoria Thérame, Marie Thonon, Catherine Valabrègue, Gérard Vallès, Hélène Védrine, Jean-Marie Vincent, Jean-Michel Wilhelm, Danièle Sallenave et Alain Cuny.**

Paris, le 26 janvier 1977

*La désormais fameuse pétition pro-pédophile telle qu'elle fut publiée par Le Monde le 26 janvier 1977*

## DOSSIER

Quand éclate le scandale Duhamel – les innombrables liens qui unissent **Jack Lang** au réseau du couple formé par **Évelyne Pisier** et **Olivier Duhamel** sont traités dans l'entrée de notre dossier relative à ce dernier –, la pétition de 1977 refait encore surface. Pour la première fois, Jack Lang est véritablement bousculé sur *Europe 1*, le 18 janvier 2021 par **Sonia Mabrouk**. Acculé, il met d'abord en cause **Michel Foucault** et **Catherine Dolto** – qui n'avaient pas signé la pétition – avant d'ajouter: « Il se fait que, un jour, il y a cinquante ans ou soixante ans [sic], nous sommes une cinquantaine d'intellectuels à avoir écrit une connerie [NDA: le même élément de langage avait été employé par **Bernard Kouchner**]. Qu'est-ce que je dois faire? M'immoler devant vous? » Il explique que tous étaient alors « portés par une vision libertaire... fautive. »

Jack Lang est en effet un militant libertaire. Il ne l'a jamais caché. Dans sa rubrique « nightclubbing », *Libération* (26 octobre 1998) rapportait par exemple sa présence à l'inauguration du club parisien *Le Dépôt*: « Jeudi, à 20h45, Jack Lang faisait honneur à cette Cité des Hommes visitée en voisin par **Thierry Mugler** - *Le Dépôt* occupant ses caves ». Un club comprenant « cinémathèque à partouze, go-gos en cage et fistés en sling [NDA: pour les non-« initiés », cela signifie que des danseurs sont sodomisés au poing dans des cages où ils sont assis sur des balançoires opportunément percées] se découvrent au travers d'un labyrinthe aux soixante cabines, salon de moleskine, trous et écuelles et *dance floor* bleuté. » Ces activités libertaires revendiquées entre adultes consentants ne posent pas de problème... Même si, parfois, cela tourne mal et engage Jack Lang à se porter « témoin de moralité » de **Jorge Lopes da Fonseca**, haut fonctionnaire

« hors cadre » du ministère de la Culture, condamné à dix ans de réclusion en octobre 2000 pour avoir étranglé la patronne d'un bar échangiste au cours d'une séance sadomasochiste. Mais, concernant la pétition, il s'agit bien de « crimes sexuels sur mineurs », ce que Jack Lang qualifie dans un doux euphémisme de « revendication fautive ». Une « revendication fautive » qu'il a longtemps assumée, déclarant au *Gai Pied Hebdo* (31 janvier 1991): « La sexualité puérile est encore un continent interdit; aux exploreurs du XXI<sup>e</sup> siècle d'en aborder les rivages ». Quant à sa « connerie » de 1977, Jack Lang la revendiquait encore en 2001 en expliquant qu'« il y avait une chape de plomb qui pesait sur la société des années 1970, une société officielle qui niait la sexualité des adolescents » (*L'Express*, 1<sup>er</sup> mars 2001).

À la suite de son passage chez Sonia Mabrouk, Jack Lang sera poursuivi pour diffamation par Catherine Dolto qu'il avait mise en cause. Lors du procès, l'avocat de cette dernière, M<sup>e</sup> **Christian Charrière-Bournazel**, « charge son fusil, tire à balles réelles. Pour se dédouaner de ce qu'il est, c'est-à-dire quelqu'un de condamnable moralement – et sans doute pénalement – il amalgame à ses pensées immondes, des personnes comme Catherine Dolto, ou sa mère», clame l'avocat. À ses yeux, Jack Lang, en apposant sa signature à cette tribune, souhaitait « que les majeurs puissent faire ce qu'ils ont le goût de faire sur des mineurs ». Plus de quarante ans plus tard, à une époque où la pédophilie scandalise à tous égards, « sa technique, c'est de se réfugier derrière des personnalités publiques ». Selon lui, l'ancien ministre de Mitterrand aurait voulu allumer un contre-feu, à une heure de grande écoute. « Il n'y a eu aucun repentir public » (*marianne.net*, 18 juin 2021).

## Jack Lang

Ministre de l'Éducation nationale

**P**ourquoi avoir signé en 1977 une pétition en faveur de trois adultes, traduits devant une cour d'assises, ayant eu des relations sexuelles avec des mineurs de moins de 15 ans?

► Il faut se replacer dans le contexte de l'époque. Il y avait une chape de plomb qui pesait sur la société des années 70, une société officielle qui niait la sexualité des adolescents. Souvenez-vous que le maire de Tours censurait des films qui nous paraîtraient aujourd'hui à l'eau de rose. J'appartenais à une génération « libertaire » qui combattait l'ordre moral, particulièrement pesant. Ce texte avait deux objectifs :



*Il y avait une chape de plomb qui pesait sur la société des années 70*

1. Critiquer les incarcérations préventives de longue durée : ces trois hommes étaient en prison depuis trois ans.  
2. Faire progresser la liberté des adolescents à nouer des

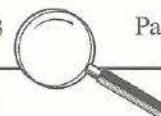
rappports sentimentaux et sexuels entre eux, sans légitimer des relations sexuelles avec des adultes.  
*Le combat en faveur de la liberté sexuelle des adolescents n'a-t-il pas été*

*exploité par des pédophiles ?*

► Effectivement, certains ont abusé de la libération de la société, de cette évolution des conceptions, pour violenter des enfants et des adolescents. Cela me révolte et me répugne profondément.

La priorité doit être donnée aujourd'hui à la protection des enfants contre toutes les formes de violences physiques, morales ou sexuelles, notamment au sein même de la famille. À l'école, Ségolène Royal a pris des mesures que je vais renforcer dans deux ou trois semaines, pour réellement assurer une pleine protection des enfants. Cette prise de conscience n'était pas aussi forte il y a vingt-cinq ans. La société a progressé. Et ces débats sont heureux pour faire évoluer la conscience publique. ● Propos recueillis par François Koch ●●●

Interrogé par *L'Express* en 2001, Jack Lang assumait encore, reconnaissant tout au plus quelques «abus de la libération de la société».



## DOSSIER

*Sophie des Déserts à la rescousse de Jack Lang*

Le retentissement de l'interview de **Sonia Mabrouk** pousse **Jack Lang** à réagir dans *Paris Match* (29 avril 2021) à l'occasion d'un portrait réalisé par la journaliste **Sophie des Déserts**. Sous couvert de dresser un état des lieux exhaustif de ce qui ne serait qu'une « rumeur », il s'agit bel et bien d'une véritable opération de déminage médiatique. Cela donne : « D'anciens collaborateurs se souviennent d'avoir vu leur "Jack" honteusement interpellé lors de Gay Prides sur le thème : "Alors, tu aimes les petits garçons ?" Depuis toujours, les suspensions bruissent. Difficile d'éviter le sujet, quitte à le mettre en rage, sa voix effectivement tonne : "Si vous êtes venue pour ça... Abject. Assez de toutes ces histoires." Elles ont prospéré dès son ascension en 1982, notamment lors de l'affaire du **Corail** (du nom de ce centre pour enfants en difficulté victimes d'abus sexuels), qui préoccupa Mitterrand, comme le révèle le commandant **Christian Prouteau**, alors chargé de la sécurité à l'Élysée : "Le président m'a demandé de regarder, l'affaire faisait du bruit dans la presse. Je n'ai rien trouvé et, croyez-moi, j'ai cherché ! C'étaient de sales rumeurs qui bizarrement n'ont jamais cessé." En 2011, au *Grand Journal* de Canal+, **Luc Ferry** évoque un ancien ministre qui "s'est fait poisser à Marrakech dans une partouze avec des petits garçons". "Mauvaise langue", note, sourire entendu, **Alain Duhamel**. À l'époque, le Tout-Paris glose. Jack Lang mandate Maître **Laurent Merlet**, qui l'a défendu avec succès contre les attaques du polémiste **Jean-Edern Hallier**. Un huissier, porteur d'une "sommation interpellative", frappe alors au domicile de Luc Ferry, qui botte en touche, affirmant n'avoir "jamais accusé personne". Cette même année 2011, Laurent Merlet a poursuivi en diffamation un homme [NDA : **Emmanuel Verdin**] prétendant, dans une vidéo très regardée, que sa fille de 4 ans avait été violée par des amis de son ex-femme, dont Jack Lang, lors d'une partie fine sur une péniche en 1999. Il a été condamné, n'ayant apporté aucune preuve, ni même établi sa bonne foi. "On réagit à chaque fois mais comment poursuivre toutes les ignominies sur *Twitter*? C'est un puits sans fond", se désole l'avocat. Son client enrage : "Des hyènes sans courage... L'anonymat, c'est terrible, la négation de la démocratie. Si j'étais ministre, j'en ferais mon grand combat." Les réseaux se sont encore enflammés lorsque le site *Atlantico* a révélé qu'une étrange association liée à Lang, "pour la promotion de la politique culturelle nationale menée dans les années 1980 et 1990", avait été financée par **Jeffrey Epstein**, en 2018, un an avant son incarcération pour crimes sexuels. "Stupide histoire", balaie-t-il, jurant n'avoir rien su de la face obscure du milliardaire, qui lui a été présenté par **Woody Allen** et lui a versé, via sa fondation, près de 58 000 dollars pour un projet de documentaire... sur ses années rue de Valois. Et voilà que la brigade financière s'intéresse aussi à ses costumes reçus en cadeau, entre 2003 et 2018, pour un montant qui avoisinerait 500 000 euros. Des bons de commande au nom de Lang ont été trouvés lors d'une perquisition chez le patron de **Smalto**. "Comment oser évoquer ce truc ridicule ? S'agace-t-il. J'ai toujours été un ambassadeur de la mode, d'autres noms bien plus prestigieux ont désiré que je porte leurs tenues." **Alaïa**, **Miyake**, **Gaultier** ont effectivement habillé les époux Lang, ainsi que **Thierry Mugler**, qui s'est récemment fendu d'une lettre de défense, louant leur action pour la "maison mode". "Lisez-la" insiste l'incorrigible Jack. Rien ne le démonte. L'époque a changé, pas lui. »

Les affaires ici évoquées méritent des éclaircissements. Elles sont autant de portes menant aux plus importants scandales pédo-criminels ayant secoué la France ces quarante dernières années. Des scandales qui trouvent aujourd'hui un écho en Macronie, certains de leurs protagonistes peuplant encore aujourd'hui l'entourage du couple présidentiel. C'est pourquoi l'article de *Paris Match* et ses non-dits nous servira de fil d'Ariane pour la suite de notre entrée consacrée à Jack Lang...

## « Une vraie affaire de pédophilie »

Précisons d'abord que c'est Jack Lang lui-même qui a contribué à alimenter les « rumeurs » et autres « suspensions » quand il envisageait de se présenter à la présidence de la République. Dans *L'Express* (22 septembre 2005), à l'occasion d'un portrait, il abordait ces « secrets et ragots » en les mettant sur le compte des luttes internes qui avaient secoué le PS avant l'élection présidentielle de 1995 : « On m'a alors traité de pédophile. C'était immonde. » Un an auparavant, Jack Lang expliquait : « Ce sont mes amis qui véhiculent ces saloperies sur la pédophilie. Je me souviens en particulier de l'année 1994. Cette année-là, toute la bande s'y est mise, à commencer par **Daniel Vaillant** et **Pierre Schapira**, le vieux pote de Jospin, le dentiste du II<sup>e</sup> arrondissement de Paris » (*Docteur Jack et Mister Lang, Le Cherche Midi*, 2004). Les accusations dont il est question à l'époque, poursuit *L'Express*, ont trouvé un écho dans un « blanc » des **Renseignements généraux** relatif à « une vraie affaire de pédophilie survenue en 1988 dans le sud-est de la France, [qui] évoque, avec force détails scabreux le couple Lang [...]. La hiérarchie policière n'accorde aucune crédibilité à l'assertion », poursuit *L'Express*, mêlant subtilement le vrai au faux... Datée du 2 septembre 1996, la note blanche des **RG** en question a beaucoup circulé dans les rédactions au tournant des années 1990 et 2000 avant d'être publiée pour la première fois, en février 2002, dans *L'Investigateur*, une publication luxembourgeoise animée par **Jean Nicolas**.

La note, que nous retranscrivons ici, a pour objet d'avertir de la « Prochaine relance médiatique d'une affaire de pédophilie dans laquelle seraient cités Jack et Monique Lang » (les passages soulignés ici le sont dans la note) : « À la suite du suicide, en 1988, d'un jeune pensionnaire de 15 ans du **Centre international de la danse** sis à Cannes, éclatait une affaire de pédophilie impliquant plusieurs responsables du Centre parmi lesquels **Rosella Hightower** et son concubin, un nommé **Rabier, artiste peintre pédophile**. L'enquête était confiée à la Section Recherches de la gendarmerie d'Aix-en-Provence (adjudant Candela) agissant sur commission rogatoire du juge [**Jean-Paul Renard**], à l'époque juge d'instruction au TGI de Grasse (aujourd'hui doyen des juges d'instruction du TGI de Nice). Le procureur qui a suivi le dossier était le procureur adjoint Farre, toujours en fonction au TGI de Grasse. Il a été établi par l'enquête que l'un des professeurs de danse, un nommé **Jean-Luc Barsotti**, mettait des adolescents, élèves du Centre, à la disposition d'adultes pédophiles. Et c'est parce qu'il refusait de céder aux avances de Barsotti que l'enfant se serait suicidé. Pourtant, Barsotti fut relaxé par le TGI de Grasse, relaxe confirmée en appel à Aix-en-Provence. La décision à l'époque fit scandale dans les familles des victimes et plus particulièrement l'un des attendus : "les jeunes garçons n'avaient pas compris que ce qu'ils avaient interprété comme des gestes obscènes étaient en fait des gestes affectueux". »

## DOSSIER

Mais à la suite de l'affaire Dutroux mettant au jour le réseau pédophile belge, les langues commencent à se délier. Des sources proches de l'enquête livrent des informations qui, si elles étaient vérifiées, révéleraient des dysfonctionnements accablants de la justice grasseoise. En premier lieu, il apparaît que Barsotti, qui n'avait pas d'avocat, s'est vu suggérer par le juge d'instruction de choisir le cabinet Badinter pour le défendre, en la personne de Maître Henrisey (avocat assassiné peu après dans des circonstances non élucidées) qui était effectivement à l'époque le correspondant de Maître [Robert] Badinter à Cannes. Le deuxième avocat, Maître Saint-Esteban [NDA : **Robert Saint-Esteban**] (voir la pièce jointe), était lui membre du cabinet Badinter. En outre, l'adjutant Candela, chargé de l'enquête, aurait confié en privé, à l'époque des faits, que les écoutes judiciaires faisaient ressortir les noms de Jack et Monique Lang, cette dernière prenant des rendez-vous pour son mari avec des pensionnaires du Centre. Le militaire de la gendarmerie aurait même évoqué des détails scabreux concernant les penchants du ministre de la Culture. Dans une des écoutes, Monique demandait que soit installée une table en verre afin que son mari puisse visualiser les ébats de son épouse avec un jeune adolescent. Or les écoutes n'ont pas été versées à la procédure. Mais il se dit que les cassettes d'enregistrement devraient en principe être enregistrées au greffe de Grasse. Toutefois il paraît plausible que les instigateurs de "l'enterrement" de l'affaire auront pris soin de faire disparaître toute "mémoire" susceptible de les compromettre, sauf à interroger l'adjutant Candela. »

Lundi 2 septembre 1996

**PROCHAINE RELANCE MÉDIATIQUE D'UNE AFFAIRE DE PÉDOPHILIE  
DANS LAQUELLE SERAIENT CITÉS JACK ET MONIQUE LANG**

À la suite du suicide, en 1994, d'un jeune pensionnaire de 15 ans du Centre International de Danse, sis à Cannes, défilait une affaire de pédophilie impliquant plusieurs responsables du Centre parmi lesquels Rosetta HIGHTOWER et son concubin, un nommé RABIER, artiste peintre pédophile.

L'enquête était confiée à la Section Recherches de la Gendarmerie d'Aix-en-Provence (adjutant [redacted] agissant sur commission rogatoire du juge RENARD, à l'époque juge d'instruction au TGI de Grasse (aujourd'hui doyen des juges d'instruction du TGI de Nice). Le Procureur qui a suivi le dossier était le Procureur adjoint PARRE, toujours en fonction au TGI de Grasse. Il a été établi par l'enquête que l'un des professeurs de danse, un nommé Jean-Luc BARSOTTI, mettait des adolescents, élèves du Centre, à la disposition d'adultes pédophiles. Et c'est parce qu'il refusait de céder aux avances de BARSOTTI que l'enfant se serait suicidé. Pourtant BARSOTTI fut relaxé par le TGI de Grasse, relaxe confirmée en appel à Aix-en-Provence. La décision, à l'époque, fit scandale dans les familles des victimes et plus particulièrement l'un des attendus : "les jeunes garçons n'avaient pas compris que ce qu'ils avaient interprété comme des gestes obscènes étaient en fait des gestes effectueux".

Mais suite à l'affaire DUTROUX mettant à jour le réseau pédophile belge, les langues commencent à se délier.

Des sources proches de l'enquête livrent des informations qui, si elles étaient vérifiées, révéleraient des dysfonctionnements accablants de la justice Grasseoise.

En premier lieu, il apparaît que BARSOTTI, qui n'avait pas d'avocat, s'est vu suggérer par le juge d'instruction de choisir le cabinet BADINTER pour le défendre, en la personne de Maître HENRISEY (avocat assassiné peu après dans des circonstances non élucidées) qui était effectivement à l'époque le correspondant de Maître BADINTER à Cannes. Le deuxième avocat Maître SAINT-ESTEBAN (voir pièce jointe) était lui membre du Cabinet BADINTER.

En outre, l'adjutant [redacted], chargé de l'enquête, aurait confié en privé à l'époque des faits que les écoutes judiciaires faisaient ressortir les noms de Jack et Monique LANG, cette dernière prenant des rendez-vous pour son mari avec des pensionnaires du Centre. Le militaire de la Gendarmerie aurait même évoqué des détails scabreux concernant les penchants du Ministre de la Culture. Dans l'une des écoutes, Monique demandait que soit installée une table en verre afin que son mari puisse visualiser les ébats de son épouse avec un jeune adolescent.

Or, les écoutes n'ont pas été versées à la procédure. Mais il se dit que les cassettes d'enregistrement devraient en principe être enregistrées au greffe de Grasse. Toutefois, il paraît plausible que les instigateurs de "l'enterrement" de l'affaire auront pris soin de faire disparaître toute "mémoire" susceptible de les compromettre...sauf à interroger l'adjutant

Yves Bertrand leur a aussi confié comment il avait essayé de relancer l'affaire, et comment celle-ci avait été enterrée... C'est à l'origine « un autre juge d'instruction de Grasse, **Jean-Pierre Murciano** [qui] évoque le dossier avec l'adjutant de gendarmerie qui a mené l'enquête. Aux yeux du militaire, le dossier a été sabordé. Selon lui, les écoutes ont fait apparaître des personnalités politiques, mais le parquet de Grasse a empêché d'enquêter. À la fin de l'été 1996, le juge Murciano déjeune avec Yves Bertrand. Originaire de Grasse, le directeur des **RG** a conservé des attaches dans l'arrière-pays niçois. Le juge raconte au policier ce que le gendarme lui a révélé. Le magistrat ajoute qu'un journaliste de *TF1* a entrepris d'enquêter sur le dossier. Le 2 septembre 1996, de retour à Paris, Yves Bertrand rédige de sa propre main une "note blanche", qui résume l'affaire Rosella Hightower de manière plus qu'équivoque. [...] Yves Bertrand explique aujourd'hui : "Mon devoir était de faire une note suite à mon entretien avec les deux magistrats, car ils étaient très crédibles." [...] En mai 2002, la droite revient. Après la nomination de Raffarin à Matignon, le directeur central des **RG** déjeune au **Negresco** avec le procureur de Nice, **Éric de Montgolfier**. Depuis des années, ce magistrat dénonce l'enterrement de dossiers sur la Côte d'Azur. L'une de ses bêtes noires n'est autre que le juge Renard, qui avait justement été chargé de l'enquête sur le centre Rosella Hightower. Une alliance de circonstance peut-elle se nouer ? Les deux hommes se demandent si, de concert, ils ne peuvent pas déterrer le dossier. [...] Pour des raisons de prescription, l'unique manière de relancer les investigations est d'entamer une procédure pour "dénonciation calomnieuse". Le plan élaboré est simple : un expéditeur "anonyme" envoie la note incriminée au parquet de Nice ; le parquet diligente une enquête pour en vérifier la teneur. C'est aussi la seule manière pour contourner une autre difficulté procédurale : le procureur de Nice n'est pas compétent, puisque les faits supposés se sont déroulés à Cannes. S'il est destinataire du courrier compromettant, en revanche... Dernière condition : authentifier le fameux "blanc". Yves Bertrand est d'accord pour reconnaître qu'il en est bien l'auteur. Mais il lui faut l'autorisation de **Nicolas Sarkozy**. En novembre 2002, quelques mois avant son départ, Bertrand sollicite le cabinet du ministre de l'Intérieur. Échec ! Depuis longtemps le ministre dénonce ses méthodes, et il ne veut certainement pas cautionner la manœuvre. Le directeur des **RG** rappelle le procureur de Nice pour lui indiquer qu'il n'a pas eu le feu vert de son "supérieur hiérarchique". Au même moment, en décembre 2002, Nicolas Sarkozy annonce la fermeture controversée de la **Croix-Rouge** de Sangatte, dans le Pas-de-Calais, où affluent des milliers de clandestins. Le député local, c'est **Jack Lang**. Il approuve haut et fort cette décision : "Je ne suis pas toujours en accord avec la politique de Nicolas Sarkozy, explique-t-il sur *France 2* à la fin de l'année 2002, mais sur ce dossier très précis que les habitants ici ont vécu lourdement, je dis chapeau, chapeau à Nicolas Sarkozy." Est-ce une manière de le remercier de ne pas s'être prêté à une opération contre lui ? » Par la suite, Jack Lang prendra peu à peu ses distances avec les instances du PS et acceptera la vice-présidence du **Comité Ballardur** (qui comprend **Olivier Duhamel**, **Luc Ferry**, **Guy Carcassonne**, **Jean-Louis Bourlanges**, etc.), mis en place par Nicolas Sarkozy en octobre 2007, chargé de plancher à la réforme des institutions qui sera menée en 2008...

L'authenticité de ce « blanc » n'a jamais été remise en question. **Yves Bertrand**, qui a dirigé les **Renseignements généraux** entre 1992 et 2004, en a même assumé la paternité. Interrogé à ce sujet, il a raconté les circonstances de sa rédaction aux journalistes **Christophe Deloire** et **Christophe Dubois** dans le cadre de leur enquête, *Sexus Politicus* (**Albin Michel**, 2006).



## DOSSIER

Reste une question: Pourquoi **Yves Bertrand**, alors patron des **RG**, et **Éric de Montgolfier**, alors procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Nice, se seraient-ils démenés pour relancer une affaire concernant **Jack Lang** si, comme l'avance *L'Express*, « la hiérarchie policière n'accorde aucune crédibilité à l'assertion » ?

Quant au juge **Jean-Paul Renard** qu'Yves Bertrand et Éric de Montgolfier suspectaient d'avoir enterré l'affaire Rosella Hightower au TGI de Grasse, il sera tout de même révoqué et mis à la retraite par le Conseil supérieur de la magistrature en 2004 pour « violations graves et répétées aux obligations de prudence, de diligence, de neutralité, de loyauté et de rigueur professionnelle », et pour avoir « perdu les repères éthiques indispensables à l'exercice des fonctions de magistrat en même temps que tout crédit juridictionnel à l'égard des auxiliaires de justice et des justiciables ». Il sera en outre condamné à 5000 euros d'amende par le Tribunal correctionnel de Paris en 2006 pour faux, usage de faux et violation du secret professionnel pour avoir transmis des informations confidentielles à la Grande Loge Nationale Française, son obédience maçonnique...

### Le Coral: une manipulation policière ?

Du centre Rosella Hightower, il n'est pas question dans l'article de *Paris Match* qui commence donc son énumération par le Coral. Cette affaire tire son nom d'un foyer pour enfants en difficulté sis à Aimargues (Gard), fondé en 1976 par **Claude Sigala** et **Gilbert Mignacca** au sein du Collectif Réseau Alternative (CRA) à qui des structures, dont la DDASS, confient la garde d'enfants ou d'adolescents souffrant d'autisme ou de retard mental léger. Le 13 octobre 1982, dans le cadre d'une enquête ouverte par le juge **Michel Salzmann** à la suite de plaintes de parents, le Coral est perquisitionné. Sont mis en examen pour « attentat à la pudeur sans violence sur mineurs de quinze ans et incitation de mineur à la débauche », Claude Sigala mais aussi **Alain Chiapello**, le psychiatre du centre et un des éducateurs, **Jean-Noël Bardy** qui reconnaîtra avoir eu des rapports sexuels avec des mineurs. Il s'agit d'un coup de tonnerre pour la gauche, qui a développé et soutenu dans l'après-Mai 68 ces « pratiques éducatives alternatives » dans l'accueil des personnes inadaptées, suivant les principes de l'antipsychiatrie.

Rapidement, un certain nombre de personnalités publiques sont mises en cause, accusées d'avoir fréquenté le Coral et, pour certaines, d'y avoir abusé de jeunes pensionnaires. Ces suspicions ne sont établies ni confirmées à ce jour. Il faut dire que, par un tour de passe-passe médiatique, l'affaire s'est rapidement déportée sur la personnalité d'une des sources, un certain **Jean-Claude Krief**. Ancien stagiaire du Coral, Jean-Claude Krief s'est rendu à la police et a affirmé être remonté à un réseau tournant autour de ce « lieu de vie » qu'il décrit également comme la plaque tournante d'un trafic de photos pédopornographiques.

Dans sa confession, gardée en copie à Bruxelles par la Fondation Princesses de Croÿ et Massimo Lancellotti, on peut lire: « Je me nomme Jean-Claude Krief, je suis né le 1<sup>er</sup> mai 1961 à Argenteuil (95). Fils de parents malades, j'ai été placé dans une institution de la DDASS pendant treize années, à

la suite desquelles j'ai décidé d'immigrer en Israël dans le but de m'y occuper d'enfants ». De retour en France, il est introduit au Coral à la fin de l'année 1981 par l'intermédiaire de la revue *Possible*: « Je passais donc les fêtes de fin d'année au Coral et j'y découvris que tout le monde était pédophile et que baiser des gamins n'était pas du tout tabou chez eux. Ce que j'y découvris par ailleurs, c'était que bon nombre de personnalités de titre notoire s'y rendaient régulièrement pour y assouvir leurs instincts sexuels et ce, bien entendu, avec des petits gamins démunis autant de famille que de paroles. »

Surtout, Jean-Claude Krief fournit une liste de treize personnalités ayant fréquenté le Coral parmi lesquelles plusieurs signataires de la pétition de 1977 citée plus haut, dont le professeur d'université **René Schérer** (placé sous contrôle judiciaire pour excitation de mineurs à la débauche, il est innocenté lors de la confrontation), **Gabriel Matzneff** (mis en cause mais pas inculpé), **Bertrand Boulin** (fils de l'ancien ministre **Robert Boulin** dont le corps fut retrouvé dans un étang en forêt de Rambouillet) qui avait confié à la garde du Coral deux mineurs de l'association SOS-Enfants qu'il présidait, et enfin, Jack Lang, alors ministre de la Culture. Parmi les personnalités citées figure également le magistrat **Jean-Pierre Rosenczveig**, alors conseiller au cabinet de la secrétaire d'État chargée de la Famille **Georgina Dufoix**, qui deviendra célèbre comme président du Tribunal pour enfants de Bobigny (1992-2014). Proche de Claude Sigala, Jean-Pierre Rosenczveig vient alors de plaider auprès de Georgina Dufoix la reconnaissance officielle par les DDASS du Coral et des autres « lieux de vie ».

Immédiatement, des comités de soutien se forment pour défendre les inculpés du Coral. On y retrouve **François Châtelet** (signataire de la pétition de 1977, nous l'avons déjà croisé dans ce dossier puisqu'il a lancé et appuyé la carrière universitaire du couple Duhamel-Pisier), mais aussi **Gilles Deleuze**, **Jacques Derrida**, **Michel Foucault**, **Félix Guattari**, **Guy Hocquenghem** ou encore **Philippe Val** et son acolyte **Patrick Font** qui sera condamné en 1998 pour attouchements sur mineurs. *France Soir* (25 octobre 1982) donne un aperçu de l'ambiance qui prévalait à l'époque. On y lit: « Juger les affaires du Coral avec nos lois, c'est bien difficile. Vivre avec ces enfants rend la faute, s'il y a eu faute, plus excusable et plus tolérable. Le cauchemar quotidien dans lequel ces éducateurs arrivent quand même à vivre pardonne bien des choses, même s'ils se trompent de temps en temps ».

Menée par le quotidien *Libération* où l'affaire est couverte par le pédophile notoire **Christian Hennion**, une campagne de presse vise à transformer l'affaire du Coral en une affaire Jean-Claude Krief. Est mise en avant une affaire d'escroquerie et de falsification de chèques dans laquelle ce dernier a manqué aux obligations de son contrôle judiciaire. Placé en détention, Jean-Claude Krief reviendra sur ses accusations après plusieurs tentatives de suicide et affirmera que c'est son frère, **Michel Krief**, qui a eu l'idée de se livrer à une opération de chantage à l'égard de Jack Lang « pour se faire un peu de fric ». Comme Jean-Claude Krief, son frère était depuis cinq ans un indicateur des Renseignement généraux de la préfecture de police de Paris (RGPP) dans la mouvance autonome au sein de laquelle il animait un groupuscule, Les Apaches marginalisés.



## DOSSIER

À son officier traitant, **Bernard Stanek**, **Michel Krief** a déclaré être en possession de photos compromettantes mettant en scène une personnalité abusant sexuellement d'enfants. Elles seront qualifiées de « montage ». Arrêté pour tentative de chantage à l'égard de **Jack Lang** alors qu'il s'achemine à un rendez-vous avec **Gilbert Estève**, le chef de cabinet du ministre de la Culture, Michel Krief sera retrouvé mort, un suicide, selon les conclusions de la police...

Saqué par sa hiérarchie, Bernard Stanek sera finalement muté. On ne sait ce qu'il est advenu de **Jean-Claude Krief**, mais aucune des treize personnalités mises en cause n'a été inquiétée. Officiellement, il s'agissait d'une machination et Krief, fiché comme agitateur d'extrême gauche, avait été manipulé par les **RG**: « Nous avons été attaqués parce que nous remettons en question l'enfermement, parce que nous étions pédés » écrira **Claude Sigala** (*Vivre avec*, Éditions **Le Coral AIE**, 1987). Et le **Coral** poursuivra son activité, avec Claude Sigala à sa tête. En 2001, **France Télévisions** diffusera un film à sa gloire, reprenant le titre d'un de ses livres, *Visiblement je vous aime*, publié en 1979. Réhabilité, le modèle des « lieux de vie » sera même intégré à l'action médico-sociale par la loi du 2 janvier 2002...

## Retour au Coral

Il n'empêche que si, au lancement de l'affaire, les responsables du **Coral** ont nié s'être adonnés à des relations sexuelles avec des adolescents, leur propre doctrine, celle du **Collectif Réseau Alternatif** (CRA) revendiquait ces pratiques. Dans *Hé!...Mouvances*, un des ouvrages édités par le **CRA**, on lisait par exemple sous la plume d'un certain « **Oscar** » que « parfois y naissent des rencontres pas évidentes pour tout le monde avec plus de spontanéité qu'ailleurs puisque notre société se montre plus répressive que tolérante dans ces eaux-là: jusqu'où l'affection, la tendresse, l'amour, entre un(e) adulte et un(e) enfant?... Pour moi, tout est possible entre deux individus quel que soit l'âge ou le sexe ».

Au **Coral**, les relations sexuelles entre adultes et mineurs sont donc autorisées, si ce n'est encouragées. *Témoignage chrétien* (25 octobre 1982) rapporte: « Ainsi, avons-nous rencontré plusieurs éducateurs qui, de passage dans les lieux de vie du **CRA**, ont vu et entendu des responsables de ce "centre" proposer à des éducateurs "un enfant pour la nuit". Cette spécificité du **CRA** suscite des protestations et d'aucuns éprouvent le besoin de préciser, dans une lettre adressée au ministère de la Solidarité nationale: "Les passages à l'acte d'ordre sexuel tels qu'ils sont précisés par la loi ne peuvent être en aucun cas ni une pratique thérapeutique, ni un matériau de travail." »

Déjà, en juillet 1977 – soit un an après la fondation du **Coral** –, Marc, un jeune handicapé de 11 ans avait été retrouvé mort au **Coral**, la tête plongée dans un seau d'eau de javel, sodomisé, les vertèbres cervicales brisées selon les conclusions de l'enquête (cf. *Le Monde*, 18 novembre 1982). Celui qui avait porté le chapeau pour cette affaire, **Jean-Pierre Lanez**, un autre pensionnaire âgé de 17 ans, avait bénéficié d'un non-lieu et avait été interné en hôpital psychiatrique au titre de l'article 64 du Code pénal, les experts ayant conclu qu'il était dans un état de démence au moment des faits.

Premier problème, on retrouve Jean-Pierre Lanez circulant librement au **Coral** trois ans plus tard. Deuxième problème, il prend la fuite quand éclate l'affaire en 1982, non sans avoir déclaré: « Je suis innocent de ce crime, je dormais quand Marc a été tué. Comment un enfant aurait-il pu tomber dans un seau à 2 mètres de la tête de mon lit sans le moindre bruit, sans faire aucune éclaboussure? Pendant cinq ans, je me suis tu. Mais quand l'affaire du **Coral** a éclaté, j'ai eu peur de porter une fois encore le chapeau. Voyez, nous étions quatre dans cette chambre. Pourquoi n'a-t-on jamais retrouvé la culotte du petit? Pourquoi, alors que je le demandais, n'ont-ils jamais analysé mon sperme? Pourquoi les gendarmes, dès le premier interrogatoire, m'ont-ils fait lire deux fois à haute voix l'article 64 dans le Code pénal? Comment savaient-ils qu'à l'époque je n'allais pas bien? J'étais déjà le coupable désigné » (cité par *Le Monde*, 22 janvier 1983).

En 1986, lors du procès du **Coral**, Claude Sigala, qui avait déjà été mis en cause sans que des poursuites s'ensuivent dans une affaire d'abus sexuels sur mineurs perpétrés dans un centre où il travaillait à Marseille au début des années 1970, sera condamné à trois ans de prison, dont un avec sursis, pour attentat à la pudeur. Un an plus tard, sa peine sera ramenée en appel à six mois ferme et trente mois avec sursis. Six employés dont **Alain Chiapello**, le médecin psychiatre du centre (qui deviendra responsable du service d'écoute de la **Croix-Rouge française**) et **Roger Auffrand**, éditeur de *Possible*, la revue officielle des **CRA**, chez qui la police a saisi environ deux mille photographies, dont cinq le représentant en compagnie d'un mineur dans des postures sans équivoque, seront également condamnés en 1986. Couvrant le procès, *Le Monde* (13 janvier 1986) rapporte le témoignage d'un des responsables de l'enquête policière de 1982, **Patrick Riou**, ancien chef adjoint de la brigade des stupéfiants et du proxénétisme. Il « distingue, devant les juges de la 10<sup>e</sup> chambre correctionnelle, quatre types d'adultes qui fréquentaient alors le **Coral**: les individus au-dessus de tout soupçon se consacrant avec une immense générosité à la rude tâche qui est la leur; ceux mis en cause pour leur pédophilie par des enfants et des adultes et le reconnaissant plus ou moins ouvertement; ceux, accusés par des enfants, "qui ne pouvaient ignorer ce qui se passait": et ceux, enfin, pédophiles proclamés qui venaient passer des week-ends à Aimargues ».

Si elle fut étouffée, l'affaire du **Coral** devait connaître de multiples rebondissements, et ce, dès 1986, avec la découverte de « l'adresse du **Coral** et le nom de son responsable sur les listings du scandaleux **CRIS** [NDA: Centre de recherche et d'information sur l'enfance et la sexualité], un centre de recherche hébergé dans les locaux de l'**UNICEF** à Bruxelles, qui s'était avéré être une plateforme d'activités pédocriminelles » (*Le Livre de la honte*, *Le Cherche Midi*, 2001). Cité dès 1982 par Jean-Claude Krief dans la liste de 13 personnalités ayant fréquenté le **Coral**, **Léonide Kameneff**, pionnier de l'éducation alternative et créateur des colonies de vacances *L'école en bateau* verra son association fermée en 2002 après des plaintes de parents pour viols et fera l'objet d'un mandat d'arrêt international. 31 ans après avoir été blanchi dans l'affaire du **Coral**, Léonide Kameneff sera finalement condamné à douze ans de réclusion criminelle pour viols en 2013.



## DOSSIER

En 1998, la photo qualifiée en 1982 de « montage » reféra surface dans le CD-ROM de Zandvoort. Le cliché était censé « mouiller » **Jean-Pierre Rosenczveig**, alors directeur de cabinet de **Georgina Dufoix**, ce qui explique, au moins en partie, que l'affaire soit remontée à l'époque jusqu'au secrétaire général de l'Élysée, **Jean-Louis Bianco**. Il faut dire que le nom de Jean-Pierre Rosenczveig n'avait pas seulement surgi dans les accusations de **Jean-Claude Krief**. C'est **Claude Sigala** lui-même qui l'avait impliqué comme cela fut révélé lors de la mise sous mandat de dépôt de **Jean Lapeyrie**, secrétaire du cabinet de l'avocate de Claude Sigala, **M<sup>e</sup> Élisabeth Auerbacher**, et directeur de la publication du *Feuilleton du Coral* édité par le Comité d'action prison-justice: « Dans ses cinq premiers numéros, ce *Feuilleton*, diffusé à plusieurs centaines d'exemplaires, a notamment mis en cause M. Jean-Pierre Rosenczveig, chargé de mission au secrétariat d'État chargé de la Famille et ancien juge pour enfants au tribunal de Versailles. Dans le numéro 4, M. Sigala écrivait: "Le 12 septembre 1982, j'ai eu Jean-Pierre au téléphone, qui m'a dit savoir que depuis une semaine se trame quelque chose autour du *Coral*, mais qu'il n'a pas pu m'appeler! Que, de toute façon, il me soutiendrait et qu'il est lui-même impliqué". Dans le numéro 6, on peut lire, sous le titre "*Rosenczveig et le Coral*", "Assez de faux-fuyants, Jean-Pierre Rosenczveig est l'exemple-type de l'empoisonnement dramatique du dossier du *Coral*. Il se tait? Tant pis, nous parlerons pour lui! Dans "*L'Élite rose*", Jean-Pierre Rosenczveig est présenté comme un combattant anti-secret de la justice? Aujourd'hui, par son silence, il se place comme notre adversaire » (*Le Monde*, 28 février 1983).

Coauteur de *Quelle justice pour les enfants délinquants?* avec l'ancien maire LR du XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris **Claude Goasguen** (les deux étaient liés familialement par l'intermédiaire de leurs épouses respectives, les sœurs **Élisabeth** et **Camille Fiévet**), Jean-Pierre Rosenczveig apportera, lui aussi, son soutien à **Emmanuel Macron** en 2017 (*nouvelobs.com*, 4 avril 2017), étant nommé au passage membre du bureau du Conseil national de la protection de l'enfance fraîchement installé. Il intégrera à ce titre la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église en 2019.

Si, dans *Paris Match*, **Sophie des Déserts** cite le commandant **Christian Prouteau** pour balayer l'affaire du *Coral* d'un revers de main (« Je n'ai rien trouvé et, croyez-moi, j'ai cherché! C'étaient de sales rumeurs qui bizarrement n'ont jamais cessé », elle omet la version du capitaine **Paul Barril**, le binôme du commandant Prouteau au GIGN, puis au GSPR, créateur de la cellule anti-terroriste de l'Élysée qui assurera en audience publique, le 29 avril 1997: « Je me rappelle qu'on nous avait alertés pour stopper l'enquête sur le réseau pédophile "*Coral*", à cause des personnalités mises en cause. »

Quelques mois plus tôt, le procureur de Versailles, alerté par la DST, avait confié en urgence une information judiciaire au juge **Jean-Marie Charpier** pour « vol et recel de documents classés "secret-défense" » qui avait abouti, le 19 février 1997, à la perquisition d'un box de garage où le commandant Christian Prouteau avait stocké les dossiers secrets de la fameuse « cellule

de l'Élysée » (Ouvéa, otages du Liban, Greenpeace, Corse, etc.), parfois relatifs à la vie privée de **François Mitterrand** (**Mazarine Pingot**, **Danièle Burguburu**, etc.). Parmi ces dossiers, une chemise portant la mention « *Coral ballets bleus* », comprenant des documents où « apparaissent les noms de plusieurs personnalités politiques ainsi que des photocopies de photographies très compromettantes » (*Le Figaro Magazine*, 8 mars 1997). Pourquoi le commandant Prouteau – qui a refait parler de lui à l'occasion de l'affaire Benalla – avait-il pris le risque d'enfreindre la loi en conservant un dossier sur cette affaire dans laquelle il n'avait, selon ses dires, « rien trouvé »?

Bref, dans cette affaire, personne ne peut sérieusement se contenter de la thèse d'une simple « manipulation policière ». Par exemple, **Frédéric Martel**, ancien chargé de mission auprès de **Jack Lang** au ministère de la Culture, considéré comme le meilleur spécialiste de l'histoire du mouvement homosexuel en France, parle dans *Le Rose et le Noir* (**Seuil**, 1996) de « véritable casse-tête judiciaire » aux « mystères jamais élucidés ». Quant au procès-verbal à en-tête de la direction de la police judiciaire parisienne mettant en cause Jack Lang, il a valu à Jean-Claude Krief une condamnation pour « faux ». *Minute* (23 octobre 1982) l'avait d'ailleurs publié en biffant le nom de Jack Lang et en titrant: *Ballets bleus, le faux document qui accuse un ministre. Une machination policière pour piéger Minute*. Relayant la thèse de la manipulation policière destinée à nuire à *Minute*, **Christophe Deloire** et **Christophe Dubois**, s'interrogent toutefois sur le motif dérisoire qui sous-tend cette explication: « Sauf qu'on imagine mal un gouvernement se mettre lui-même en cause pour nuire à un organe de presse! » (*Sexus Politicus*, **Albin Michel**, 2006). Et, si **Jean-Edern Hallier**, dans son pamphlet sur François Mitterrand, a par exemple renoncé à publier son chapitre sur l'ancien ministre de la Culture, Jack Lang n'a, à notre connaissance, jamais poursuivi le cofondateur du FN **Roger Holeindre**, qui en 1998, lors de son intervention à l'université du parti (l'audio circule largement sur les réseaux sociaux) avait repris sans équivoque ni précaution, la mise en cause de Jack Lang dans l'affaire du *Coral*.

### Un ministre à Marrakech

Dans la deuxième affaire évoquée par *Paris Match*, l'histoire a complètement oublié que **Luc Ferry** ne s'est pas exprimé *ex nihilo* au *Grand Journal* de Canal + mais en référence à un écho publié le week-end précédent dans *Le Figaro Magazine* (28 mai 2011):

### A Marrakech, un ex-ministre "s'amuse"

**L**a loi du silence peut aussi couvrir des crimes à l'étranger. Il y a quelques années, des policiers de Marrakech effectuent une descente nocturne dans une villa de la palmeraie où une fête bien spéciale bat son plein. Les participants, des Français, sont surpris alors qu'ils « s'amuse » avec de jeunes garçons. Comme il se doit, la police embarque les

adultes pris en flagrant délit. Parmi eux, un personnage proteste avec véhémence. Au commissariat, son identité est confirmée: il s'agit d'un ancien ministre français.

Le consul de France local est aussitôt avisé, qui informe à son tour l'ambassade à Rabat. L'affaire est rapidement arrangée et « l'excellence », libérée sur-le-champ, peut embarquer dans un avion pour la

France. Aucune procédure ne sera engagée contre quiconque au Maroc. Et, bien que le tourisme sexuel soit, en principe, poursuivi par la justice française, cet homme n'aura aucun ennui à son retour. Notre source marocaine craint pour sa carrière, l'affaire a été étouffée. Faute d'éléments de procédure ou de témoignage, la loi nous interdit légitimement de nommer le personnage. **F.M.**





## DOSSIER

puis dans *L'Express* (22 septembre 2005) qui rapporte que, pendant la campagne de 2002, « quelques chiraquiens racontent une arrestation de **Jack Lang** au Maroc, dans une affaire de mœurs, suivie d'une exfiltration discrète organisée par l'Élysée. Pas la moindre preuve mais les missiles anti-Jospin se préparent, que le 21 avril rendra caducs. »

Dix jours après la sortie de **Luc Ferry**, la séquence se poursuit quand **Yves Bertrand** lâche, sur *Europe 1* (10 juin 2011), avoir rendu compte de l'affaire à l'époque « à deux amis politiques de Lang », précisant n'avoir pas de preuve pour étayer ses dires. Le 22 juillet 2011, c'est *Libération* qui exhume une note pourtant très affirmative des carnets de l'ancien patron des **RG**: « Lang à la Mamounia en nov. [2001] s'est tapé des petits garçons. » Après la sortie de **Luc Ferry**, une enquête judiciaire est ouverte. Une vingtaine de personnes sont entendues comme témoins, dont **Jack Lang** (*RTL*, 14 janvier 2013). Classée sans suite à la fin du mois de novembre 2012, l'enquête au cours de laquelle a prévalu la loi du silence a été racontée par *VSD* (*Ce que révèle l'enquête de police*, 28 mars 2013) qui relaie le témoignage d'un prêtre du sud de la France sur la « prostitution de mineurs à la villa Majorelle, propriété d'**Yves Saint Laurent** et de **Pierre Bergé** où **Jack Lang** était régulièrement invité. »

### **Jack Lang et Pierre Bergé : de François Mitterrand à Emmanuel Macron**

La relation entre **Jack Lang** et **Pierre Bergé** remonte aux années 1970. **Pierre Bergé** organisait alors les *Lundis de l'Athénée* au *Théâtre de l'Athénée* qu'il cédera à l'État pour un franc symbolique en 1982 par l'intermédiaire de **Jack Lang** devenu entre-temps ministre de la Culture. En 1984, **Jack Lang** présentera **Pierre Bergé** à **François Mitterrand**. Le futur mitterrandolâtre avait soutenu **Valéry Giscard d'Estaing** en 1981 et envisagé de s'installer à l'étranger lors de l'arrivée des socialistes au pouvoir...

Dès lors, **Pierre Bergé** deviendra un « fleuron, voire une mascotte de ladite gauche caviar, celle-là même qui, depuis le tournant libéral de la Mitterrandie en 1983 et jusqu'à l'élection de **Jacques Chirac** en 1995, se trouvait au faite de son contrôle et de son influence sur toutes les sphères de la société française. Il l'est bien sûr demeuré, n'ayant cessé d'élargir ses zones d'intérêt et de pouvoir », comme le résume parfaitement **Fabrice Thomas** qui fut tout à la fois le chauffeur et l'esclave sexuel de **Pierre Bergé**.

Aujourd'hui installé au Canada où il a refait sa vie avec une femme, **Fabrice Thomas** a raconté ses huit années (1984-1992) au service du couple formé par **Pierre Bergé** et **Yves Saint Laurent**, dans un témoignage totalement explosif, *Saint Laurent et moi. Une histoire intime* paru chez **Hugo Doc** en 2017. On ne comprend rien à la psychologie et aux agissements de **Pierre Bergé** si on ne sait pas qu'avant **Fabrice Thomas**, son père, **Michel Thomas**, décrit comme bisexuel et incestueux, avait lui-même, pendant quarante ans, fait partie du personnel « rapproché » de **Pierre Bergé**. Signe d'une véritable emprise sur sa vie, c'est en quittant définitivement **Pierre Bergé** que **Fabrice Thomas** apprendra la mort de son père survenue un an plus tôt: « J'apprenais ainsi que **Pierre** avait assisté à la

cérémonie et compris que la société **YSL** avait assumé une partie des frais. Ultime geste de remerciement à un homme qui avait travaillé pour lui pendant quarante ans et avait été un employé plus que modèle, ne serait-ce que parce qu'il avait fermé sa gueule. [...] Décidément, **Pierre** et **Michel** avaient fait la paire jusqu'au bout, sans égard pour l'immensité des innombrables dommages collatéraux... Je ne sais pas pourquoi mais c'est le moment que j'ai choisi pour dévoiler à **Pierre** que mon père s'était livré à des attouchements sur moi dans mon adolescence. – Je sais, m'a-t-il aussitôt répondu, sans même un frémissement de sourcil ».

Éminemment politique, ce livre confession où l'on croise tout le gotha (des frères **David** et **Édouard de Rothschild** à **Alberto Pinto** en passant par **Alain Minc**, **Jean-Claude Brialy**, **François-Marie Banier**, **Régine** « accompagnée de plusieurs gigolos », **Catherine Deneuve**, etc.) donne un éclairage essentiel sur **Pierre Bergé**, qui, pendant cinquante ans, aura été la pierre angulaire de bien des réseaux de pouvoir, impactant durablement la structure de la *nomenklatura* en France. Cet éclairage s'opère par une tentative d'explication de la relation entre **Pierre Bergé** et **Yves Saint Laurent** (séparés en 1976 sur le plan personnel mais non pas professionnel, pacésés en 2008 quelques mois avant le décès du couturier), une « relation pernicieuse » construite autour de la « haine diffuse qui sourdait entre **Yves** et **Pierre**, en tout cas celle que nourrissait **Yves** pour **Pierre** à cette époque-là ».

Sur fond de « parties fines qui auraient plu davantage au **marquis de Sade** qu'au fragile **Marcel Proust** », **Fabrice Thomas** raconte comment il alterne les relations sexuelles pour complaire à « la passion masochiste » d'**Yves Saint Laurent** et à la « passion sadique » de **Pierre Bergé**: « Je deviendrais l'amant officiel d'**Yves**, je me garderais aussi de lui avouer le type de relation que j'avais entretenue avec **Pierre** entre 1984 et 1989. S'il l'avait su, **Yves** n'aurait sans doute jamais voulu être avec moi. Au final, j'aurais donc conduit **Yves** en secret de **Pierre**, et j'aurais couché avec **Pierre** en secret d'**Yves**. Ma vie ressemblait à ces icebergs dont seuls dix pour cent émergent à la surface ». C'est du côté de la sexualité de **Pierre Bergé** que **Fabrice Thomas** croit d'ailleurs trouver la clef de la pulsion autodestructrice d'**Yves Saint Laurent**:

« Coté sexuel, le moins que l'on puisse dire est que **Pierre** n'était pas en reste, comme il ne l'a d'ailleurs jamais caché. Sa puissance libidinale était impressionnante. J'en ai bien connu, pour ma part, la face destructrice. Elle a profondément atteint **Yves**. Cette libido singulière s'exposait clairement à travers ses pratiques sexuelles, même si ce n'était pas là sa seule portée. Entre 1984 et 1986, mes relations sexuelles avec **Pierre** s'étaient résumées à des fellations mutuelles jusqu'à cette première fois où il m'a emmené au Château Gabriel de Bénerville. À partir de là, j'ai rejoint sa cohorte d'amants soumis à des séances de dressage qui sont ensuite devenues la norme entre nous, jusqu'en 1989 où j'y ai mis fin. Je choisis de raconter ici l'avant-dernière de ces cérémonies, parce qu'elle est représentative de toutes les autres et parce qu'elle annonce déjà la suivante, la dernière qui atteindra un insupportable degré de souffrance et de dégradation. En effet, d'une séance à l'autre, l'intensité des sévices augmentait, **Pierre** et son assistant veillant à dépasser les limites une par une, de manière à ce que tout aussi graduellement je



## DOSSIER



les accepte. C'était calculé, ritualisé. Un soir de l'automne 1989, j'ai ramené Pierre de l'Opéra Bastille, qu'il présidait depuis 1988 et où il avait travaillé tout l'après-midi. En descendant devant le Lutetia, il m'a dit de le rejoindre dans sa chambre à dix-neuf heures. [...] Chambre 608, son assistant m'attendait. Un beau Maghrébin, les traits réguliers, la peau lisse et brillante, musclé, bien monté. "Tu es en retard, salope, m'a dit l'assistant d'emblée, Monsieur va être mécontent". Il m'a fait déshabiller puis m'agenouiller, la croupe en l'air, dans la baignoire pour la séance de lavage préliminaire. J'ai collé ma joue contre le marbre froid. C'était le moment que je détestais le plus, où je ne pouvais m'empêcher de frémir de peur. Pendant ce temps, j'entendais les sons du film porno que Monsieur regardait dans la chambre, en attendant que je lui sois livré, en laisse, à quatre pattes. Monsieur. Dans la journée, je l'appelais Pierre et le tutoyais, mais lors de ces séances, il devenait Monsieur. Oui Monsieur, merci Monsieur. Dès que je suis arrivé au pied de son lit, Monsieur m'a giflé. "Tu te permets de me faire attendre, flaquasse ?" Que des mots en asse. Flaquasse. Pétasse. Putasse. Feuvasse. Molasse. Chiennasse. Pas connasse, non, trop banal. Il commença par me fesser du plat de la main, jusqu'à ce que ma peau rougisse, puis continua au martinet, longuement. L'assistant observait les marques ensanglantées et me passait de la pommade cicatrisante pour que la séance puisse se poursuivre. Les coups ont redoublé, cette fois avec une sorte de tapette à mouches, sur les fesses et les flancs, jusqu'à ce que j'aie très mal. Mais je n'ai pas bougé, subissant mon sort avec obéissance. L'assistant veillait. Pommade puis poppers, très à la mode dans ces années-là. Il m'enfonçait le bout du flacon dans les narines pour que je respire le produit euphorisant. Le poppers vous fait décoller aussitôt, vous fait planer un petit moment puis redescendre, et ainsi de suite, en montagnes russes. Au bout d'un moment, je ne savais plus trop où j'étais, mais j'y étais. Ma peur s'était envolée. Monsieur a pris les pinces à molettes, les a fixées sur mes tétons puis m'a injurié parce que j'avais crié. Avant de m'infliger la pire des punitions : des coups de règle sur le bout des trois doigts de la main droite présentés ensemble, comme on le faisait à l'école pour punir les cancre. Nouveaux cris, nouveaux coups de règle sur tout le corps. L'assistant a emprisonné mes poignets dans le dos à l'aide d'un crochet. Le signal était ainsi donné de me pencher par-dessus un petit banc dont les lattes me rentraient dans le ventre. Pas de bâillon ce jour-là, mais parfois j'en portais un pour cette ultime étape du rituel de dressage. Ce jour-là, Monsieur et son assistant décidèrent de s'activer sur moi de concert, se regardant pour s'exciter l'un l'autre. L'assistant m'administra un dernier coup de poppers, et c'était parti, les deux en même temps, au même rythme. Tout du long, Monsieur m'insultait copieusement. Je finissais par jouir à mon tour, sur la serviette posée au pied du petit banc. Alors, ils urinaient sur moi. La pire souffrance

venait à ce moment-là, lorsque Monsieur libérait mes tétons ensanglantés. "Pour la prochaine fois, tu m'écriras une lettre bien salace", m'a dit Monsieur tandis que je me relevais. [...] Le mois suivant, j'arrivai avec ma lettre porno et me soumis au même rituel. Jusqu'au moment où Monsieur, cette fois-là, brandit un fouet long. Le genre de fouet que l'on emploie pour dompter des fauves, et que l'on fait claquer en l'air. Tandis que j'étais penché par-dessus le petit banc, attaché et cette fois-là bâillonné, il fit siffler la lanière à mes oreilles puis l'abattit de toutes ses forces sur moi. Il venait de franchir une étape au-delà de laquelle je n'irais pas. [...]. Je repensai à ce que m'avait confié Yves et qui avait abouti au fait qu'il avait failli tuer Pierre avec une statue de marbre ce qui avait à juste titre décidé celui-ci à quitter définitivement la rue de Babylone en mars 1976. (Il avait déjà fait plusieurs allers et retours). Je surnageais, décidément, au royaume du secret, du trouble. Je ne savais pas exactement ce qui était arrivé entre mon père et Pierre. Je ne connaissais pas plus précisément les détails qui avaient conduit à la séparation entre Pierre et Yves, et moi-même je dissimulais tout. De tactique de survie développée dans l'enfance, cette stratégie était devenue une seconde nature. Était-ce d'ailleurs la seconde ? Le secret, c'est le pouvoir. Celui que l'on subit autant que celui que l'on exerce, et à ce chapitre, j'avais été, et je demeurais, à bonne école. Ce dont j'étais en revanche certain, c'est que quelque chose avait meurtri Yves dans son âme et lui, contrairement à moi, n'a jamais vraiment pu s'en affranchir ».

En 2020, lors de sa chute, **Gabriel Matzneff**, l'auteur de la pétition de 1977 signée et activement promue par **Jack Lang**, devait "donner" le nom de... **Pierre Bergé**. Dans *Le Consentement*, **Vanessa Springora** s'était contentée d'évoquer « un généreux mécène, inconditionnel de son œuvre, [qui] finance cet investissement substantiel », c'est-à-dire les notes d'hôtel et de restaurant de l'écrivain. Nous sommes en 1986 à Paris. Gabriel Matzneff a été entendu à cinq reprises par la police à la suite de dénonciations anonymes portant sur ses relations avec Vanessa Springora, alors âgée de 14 ans. Si l'écrivain a échappé à la justice grâce à ses relations en haut lieu (**François Mitterrand** est un de ses admirateurs revendiqués), il vit claquemuré avec l'adolescente dans un hôtel parisien tous frais payés par Pierre Bergé. Gabriel Matzneff se voit confier par **Christophe Girard**, à l'époque homme de main de Pierre Bergé comme secrétaire général d'Yves Saint Laurent : « Nous nous occupons de tout, les repas, tout. Pour nous, c'est une goutte d'eau, ce n'est rien, nous vous aimons beaucoup » (cité par Gabriel Matzneff dans *Un écrivain pédophile – et l'élite française – sur le banc des accusés*, *The New York Times*, 11 février 2020).

(Suite au prochain numéro)>>